

AVISU CESEC 2026-09¹
AVIS CESEC 2026-09

Rilativu à e
Relatif aux

Cunvenzioni d'ubbiettivi è di mezi trà a Cullittività di Corsica (CdC) è l'Uffizii Pubblici di l'Abitatu (OPH) di a Cullittività di Corsica (OPH2C) è l'OPH di a Cumunità d'Agglomerazione di u Paese Aiacinu (CAPA)²

Conventions d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse (CdC) et les Offices Publics de l'Habitat (OPH) de la Collectivité de Corse (OPH2C) et de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA)

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu a lettera di presentazione di u 17 di luddu di u 2026 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à e **Cunvenzioni d'ubbiettivi è di mezi trà a Cullittività di Corsica (CdC) è l'Uffizii Pubblici di l'Abitatu (OPH) di a Cullittività di Corsica (OPH2C) è l'OPH di a Cumunità d'Agglomerazione di u Paese Aiacinu (CAPA) ;**

Vu la lettre de saisine du 17 juillet 2026 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur les **Conventions d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse (CdC) et les Offices Publics de l'Habitat (OPH) de la Collectivité de Corse (OPH2C) et de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA).**

¹ Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 48

NPAV : 1 (CUCCHI-GENOVESI.L)

Pour : 47

² Rapport AC 2026/E5/170

Après avoir entendu, Monsieur Julien PAOLINI, conseiller exécutif en charge du Plan d'aménagement de développement durable et d'urbanisme de la Corse (PADDUC), de l'aménagement du territoire, du logement, de l'énergie ; Président de l'AUE de Corse ;

À nant' à u raportu di François CASABIANCA, per a cummissione precarietà - solidarietà, salute, cusioni sociale è abitatu ; sport è vita associativa, adunata mercuri u 22 di luddu di u 2026 ;

Sur rapport de François CASABIANCA, pour la commission Précarité solidarités santé cohésion sociale et habitat sport et vie associative, réunie mercredi 22 juillet 2026.

***Cunsigliu Economicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria Marti u 28 di luddu di u 2026, in Bastia
Prununzia l'avisu chì seguita***

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse est saisi pour avis du rapport relatif aux conventions avec les deux OPH corses.

Le rapport exprime la persistance des difficultés d'accès au logement en Corse, conjuguée à l'insuffisance de l'offre de logements sociaux, qui nécessite de renforcer les outils de programmation et de financement en faveur des bailleurs publics.

Le projet de délibération afférente propose d'approuver deux conventions d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse et les OPH de la Collectivité de Corse et de la CAPA afin de soutenir, sur plusieurs années, la production, la réhabilitation et le pilotage du parc de logements sociaux.

Le CESECC considère que les conventions d'objectifs et de moyens proposées permettent de donner de la visibilité aux investissements des Offices publics de l'habitat, de renforcer la programmation des opérations de construction, de réhabilitation et de remise sur le marché de logements vacants, tout en optimisant la mobilisation des cofinancements.

Le CESECC salue la volonté de la Collectivité de Corse d'inscrire son soutien aux bailleurs sociaux dans un cadre contractuel pluriannuel favorisant une meilleure programmation des investissements et une plus grande efficacité de l'action publique.

Le CESECC relève toutefois que les importantes opérations de rénovation énergétique qui devront être engagées à l'avenir sur le patrimoine des offices nécessiteront des moyens financiers conséquents et **appelle** à veiller à ce que les financements mobilisés aujourd'hui ne limitent pas la capacité à conduire ces futures interventions.

Le CESECC souligne l'importance de disposer d'une ingénierie technique permettant d'objectiver les besoins de rénovation énergétique, de hiérarchiser les priorités d'intervention et d'optimiser les financements mobilisables. Une vigilance s'impose pour assurer une capacité opérationnelle et des réalisations dans les délais prévus. Au vu du bilan présenté, le **CESECC s'interroge** sur la nature des freins à la construction de

logements qui n'ont pas permis d'atteindre les objectifs prévus dans les conventions 2009-2021.

Le CESECC souhaite que la programmation des investissements puisse également intégrer les opérations nécessaires au désengagement progressif du gaz de ville sur le patrimoine des deux Offices publics de l'habitat, en cohérence avec les objectifs de transition énergétique.

Le CESECC émet un avis favorable au rapport présenté.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI